

**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-315**

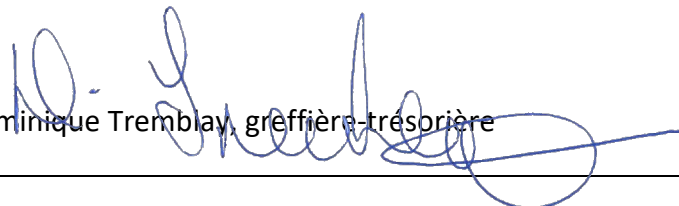
Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement # **2023-315** relatif à la **démolition d'immeubles patrimoniaux**.

Prenez avis que le **17 avril 2023** à 18 h 30 une assemblée publique de consultation aura lieu à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Forestville situé au 1, 2<sup>e</sup> Avenue.

Le conseil municipal de la Ville de Forestville a déposé et présenté, lors de la séance extraordinaire, du 27 mars 2023, le projet de règlement # 2023-315 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux, et ce, conformément à l'article 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h, il est également disponible sur notre site dans la section « Services aux citoyens » à l'onglet « règlements municipaux ».

Donné à Forestville, ce 31<sup>e</sup> jour de mars 2023

  
Dominique Tremblay, greffière-trésorière

**Certificat de publication de l'avis public**

Tel que prévu au règlement # 2019-286 relatif aux modalités de publication des avis publics adopté, le 13 août 2019, par le conseil municipal, je, Dominique Tremblay, greffière-trésorière de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché, le 31 mars 2023, le présent avis public concernant le règlement # 2023-315 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 31 mars 2023

  
Dominique Tremblay, greffière-trésorière